

Faire la manche, c'est fini?

VAUD • L'interdiction de la mendicité entrera en vigueur le 1er novembre dans le canton. L'association Opre Rrom et le collectif contre l'interdiction de la mendicité envisagent des actions de protestation.

Publié le 25 octobre 2018 par Talissa Rodriguez dans la rubrique Vaud

Le Conseil d'Etat vaudois a fixé l'entrée en vigueur de l'interdiction de la mendicité dans le canton au 1er novembre. Cette décision fait suite au rejet début octobre par le Tribunal fédéral (TF) d'un recours qui avait été déposé par huit mendiants suisses et roms, ainsi que par plusieurs églises, dont la Communauté Sant'Egidio et un groupement musulman. L'association Opre Rrom condamne la décision du TF, qu'elle considère comme une mesure visant à criminaliser la pauvreté et à exclure davantage une population déjà très précarisée. «C'est intéressant, car le TF reconnaît que cette interdiction limite les droits élémentaires, mais qu'elle est justifiée car elle permettrait de défendre l'ordre et la tranquillité publics», souligne Vera Tcheremissinoff, présidente d'Opre Rrom. C'est une décision très grave, car elle ouvre la porte à des exclusions de territoire qui touchent aujourd'hui les pauvres, mais qui pourraient à l'avenir concerner d'autres catégories de population». En effet, le Conseil d'Etat a annoncé qu'il prendra des mesures dans le sens de la motion du député Mathieu Blanc, qui demande la possibilité pour la police de prononcer des interdictions de périmètre.

Une manière de stigmatiser les Roms

Pour rappel, c'est l'UDC qui avait déposé en 2016 au Grand conseil une initiative demandant l'interdiction de la mendicité dans le canton de Vaud, acceptée de justesse. Le référendum lancé par la gauche, sauf le PS, diverses associations et des rejeté par le parlement.

Le Tribunal fédéral a notamment considéré que l'interdiction ne constituait pas une discrimination indirecte contre les Roms, puisqu'elle vise tous les mendiants. Un argument qui ne convainc pas Vera Tcheremissinoff. «Nous avons mis en avant qu'il s'agit d'une manière de stigmatiser les Roms, étant donné que comme par hasard, les débats sur la mendicité ont été particulièrement vifs avec l'arrivée de cette communauté. Auparavant, personne ne se préoccupait de cette thématique. Par ailleurs, la ville de Lausanne s'était déjà dotée d'un règlement assez restrictif, avec la possibilité de mettre des amendes, même s'il ne prévoyait pas d'interdiction». Les contrevenants pourront se voir notifier des amendes d'un montant de 50 à 100 francs, voire plus s'ils sont accompagnés de mineurs ou de personnes dépendantes, s'ils envoient mendier ces derniers ou encore s'ils organisent la mendicité d'autrui.

Manifestation le jeudi 1er novembre à Lausanne

Opre Rrom n'entend toutefois pas rester les bras croisés, et diverses mesures et actions sont envisagées avec le comité contre l'interdiction de la mendicité. Tout d'abord, une rencontre est prévue avec les autorités et le commandement de la police, dans le but d'introduire une période transitoire, afin que les amendes ne soient pas immédiatement prononcées. Certains critiquent en effet une mise en œuvre par le canton précipitée ainsi qu'une réponse apportée qui ne serait pas «de gauche». Un recours à la Cour européenne des droits de l'Homme est également envisagé, tandis qu'une manifestation sera organisée le jeudi 1er novembre à Lausanne, suite à une proposition de plusieurs Roms.

Opre Rrom de son côté a réactivé sa permanence d'aide à la recherche d'emploi pour les Roms, tandis qu'en parallèle des projets de réinstallation de certaines familles en Roumanie seront mis en place. Sur le terrain, l'association continue son travail d'information auprès de la population, pour tenter de limiter le regain d'agressivité déjà observé parmi certains citoyens, légitimés par la décision du TF. «Nous expliquons que ce sont des familles en situation de survie qui fuient la misère, ainsi que la discrimination encore plus forte dont ils sont victimes dans leur pays d'origine, explique Vera Tcheremissinoff. Il n'y a pas de mafias, comme l'a constaté la police elle-même dans les villes de Genève et de Lausanne».

Manifestation contre l'interdiction de la mendicité, jeudi 1er novembre à Lausanne. Rendez-vous à 17h30 à la Place de l'Europe.